

Etaient présents :

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, CHARDON, COURTIN, ELOY, GORSE, LAIGLE, DE LIMERVILLE, DEFFONTAINES, SCAVAZZA.

Etaient excusés : Mme DUBRUQUE (pouvoir donné à Mme CHARDON) et M LEMIEGRE.

Mme Ingrid LAURENT est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2020,**
- **Nouvelle adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme,**
- **Frais de gestion facturation branchement eau/assainissement,**
- **Adhésion campagne de stérilisation des chats errants,**
- **Autorisation de signature de la convention SFR,**
- **Nouveaux devis COLAS,**
- **Modification commission d'appel d'offres,**
- **Adhésion au groupement de commandes proposé par le CDG 80 pour la démarche d'évaluation des risques psychosociaux,**
- **Contrat de ramassage des déchets verts,**
- **Adhésion au réseau intercommunal de lecture publique de la CCNS,**
- **Contrats d'assurances,**
- **Achat ordinateur portable,**
- **Subvention DETR pour travaux d'accessibilité,**
- **Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)**
- **Informations et questions diverses.**

1- Approbation compte-rendu du Conseil du 05/11/2020 :

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

Le Conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

2- Nouvelle adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE 80) :

M le Maire expose au conseil que nous devons délibérer pour entériner l'adhésion de la commune de Longueau à la FDE 80 du 23 septembre 2020.

Le Conseil se déclare favorable à cette adhésion, à l'unanimité.

3- Frais de gestion facturation branchement eau/assainissement :

M le Maire expose au conseil la nécessité de délibérer sur les frais de gestion appliqués sur la facturation des branchements eau et assainissement qui s'élèvent à 3% du montant HT des travaux.

Le Conseil approuve ce taux, à l'unanimité.

4- Adhésion campagne de stérilisation des chats errants :

M le Maire expose le problème de la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune, déjà évoqué par l'ancien conseil.

Il serait ainsi possible de passer une convention avec la Fondation « 30 Millions d'Amis », en accord avec un vétérinaire, impliquant une participation de la commune à hauteur de 50% du coût des actes de stérilisation pratiqués.

Le SACPA « Chenil Service » d'Amiens (ancienne SPA) recueille les chatons mais pas les chats adultes. Dès lors la prolifération de ces derniers cause de nombreuses nuisances.

Mme LAURENT rappelle que la Fondation Brigitte Bardot peut prendre en charge la stérilisation des chats libres qui une fois capturés stérilisés et identifiés sont relâchés sur leur lieu de capture en conformité avec le Code Rural. Elle s'engage à prendre contact avec eux pour les modalités de cette intervention.

De toute façon, il conviendra de faire un rappel de la loi auprès des habitants, avant tout lancement de campagne. L'information pourra en être donnée dans le prochain bulletin trimestriel.

Le Conseil reviendra sur le sujet après consultation des intervenants potentiels.

5- Autorisation de signature convention SFR :

M le Maire expose la convention SFR par laquelle la commune met à disposition un emplacement de 52 m² sur une emprise de la parcelle ZM n°19 à la société SFR pour l'implantation d'une antenne relais pour la 5G (pylône de 42 m et local technique).

Cette convention est conclue pour une durée de 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 2 500 € HT au profit de la commune. Par ailleurs la parcelle était antérieurement mise à disposition à Monsieur Etienne FORTIN qui percevra une indemnité forfaitaire de 300 € de la part de SFR.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

6- Devis COLAS :

M le Maire passe la parole à M DELOFFRE au sujet de 2 nouveaux devis de la société COLAS.

- 1 nouveau devis relatif à l'aménagement du parking Impasse des Hortillonnages. En effet la pose d'un revêtement plus adapté et la nécessité de prévoir une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ont conduit à une hausse du devis initial, qui s'élèverait ainsi à 17 820 € TTC pour 6 places de parking plus 1 PMR. Reporté pour obtenir des précisions sur le nombre de places.

- 1 devis pour le réaménagement du trottoir en face de l'entrée de M Franclin, rue de Longpré, pour un coût HT de 1 650 € suite au déplacement de son portail occasionné par la pose d'un compteur de gaz. M Franclin demande une participation pour ce réaménagement et le conseil propose 30% du montant HT soit 497.91 €.

Le Conseil accepte la proposition concernant M Franclin, à l'unanimité.

7 – Modification commission d'appel d'offres :

M le Maire présente au conseil la demande de la préfecture relative à la composition de la commission d'appel d'offres qui doit être indépendante des autres commissions.

La présidence de droit en revient à M GOURGUECHON. Les trois membres titulaires proposés sont MM GERARD, LAIGLE et DEFFONTAINES et les trois suppléants MM DELOFFRE, GORSE et SCAVAZZA ;

Le Conseil accepte ces candidatures à l'unanimité.

8 – Adhésion au groupement de commandes proposé par le CDG 80 pour la démarche d'évaluation des risques psychosociaux :

M le Maire propose l'adhésion de la commune au dit groupement pour un coût forfaitaire de 200€ , considérant que la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un programme d'actions sont une obligation.

Le Conseil accepte cette adhésion, à l'unanimité.

9 – Renouvellement contrat de ramassage des déchets verts :

M le Maire expose les nouveaux tarifs 2021 de l'Association pour la Promotion de Personnes Présentant un Handicap (ESAT de Flixecourt) chargé du ramassage des déchets verts. Cette proposition s'élève à 7 838 € pour la collecte des déchets, plus 1 600 € pour la livraison en déchetterie de 50 tonnes de déchets.

Le Conseil accepte ce devis, à l'unanimité.

10 Adhésion à la charte de fonctionnement du réseau de lecture de la CCNS :

M le Maire présente au conseil la charte sur le réseau de lecture publique approuvée le 1^{er} décembre 2020 par la CCNS. Cette charte implique l'accès gratuit aux livres du réseau intercommunal de médiathèques et aux différents spectacles. La participation financière est de 0.50 € par habitant pour la commune et de 1 € pour la CCNS pour la constitution et le renouvellement des collections.

La compétence, le dynamisme et la disponibilité de Mme Valérie BILLOT sont soulignés. M DE LIMERVILLE regrette que les manifestations soient systématiquement organisées dans les mêmes communes, celle d'Argœuves n'étant pas souvent sollicitée. Il convient de noter par ailleurs le travail intéressant de l'archiviste intercommunal dans la numérisation du réseau.

Le Conseil accepte la charte et autorise l'inscription au budget de la dépense correspondante, à l'unanimité.

11– Contrats d'assurances :

M le Maire rappelle que les contrats d'assurances actuels ont été conclus auprès de la compagnie « Assurances Mutuelles de Picardie » (AMP). Toutefois suite à de nombreux problèmes de prise en charge des sinistres, ainsi qu'une médiocre couverture des risques eu égard aux tarifs proposés, il a rencontré des agents de la compagnie GROUPAMA. A titre préventif et compte tenu des délais, une lettre de résiliation a été envoyée en recommandé avec AR à l'AMP.

Les propositions comparatives sont les suivantes :

- AMP : 6 227 € pour l'assurance des biens (habitation et automobile) dont 4 090 € pour les bâtiments.

- GROUPAMA : 4 288 € pour les mêmes risques avec des garanties supérieures (mobilier urbain assuré et assurance tous risques pour les véhicules).

M DE LIMERVILLE attire l'attention sur l'importance de la couverture incendie des contrats bâtiment et sur le montant des franchises en cas de sinistre. A ce titre la gestion des dossiers d'assurances est confiée conjointement à MM DELOFFRE et DE LIMERVILLE.

Le Conseil Municipal, approuve la souscription des contrats auprès de GROUPAMA, à l'unanimité.

12– Achat ordinateur portable :

M le Maire présente au conseil le devis de la FNAC relatif à l'achat d'un ordinateur portable pour la commission du comité de rédaction du bulletin municipal, et qui serait également disponible en mairie, pour le Maire et les adjoints. Le coût s'en élève à 749.65 € HT plus une extension de garantie

de 241.66 € HT, soit un total de 1 189.98 € TTC

Le Conseil Municipal valide cet achat, à l'unanimité.

13 – Subvention DETR travaux accessibilité :

M le Maire expose que le dossier concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'accessibilité des bâtiments, est un dossier très lourd à monter, impliquant entre autres le problème de prise en charge des frais d'honoraires de la maîtrise d'œuvre. Ainsi les différents bâtiments n'ont pas tous été chiffrés (la salle des fêtes p. ex.), les vestiaires (prévus pour un coût de 25 000 €) ne sont plus utilisés et il convient donc de revenir sur la pertinence des bâtiments à sélectionner. A ce titre l'acquisition de la maison Fortin pourrait constituer une alternative pour l'édification d'un local associatif, celui existant nécessitant des travaux de mise aux normes trop importants.

Le Conseil Municipal, décide de reporter le dossier de dotation pour prendre le temps de finaliser définitivement toutes les démarches administratives, à l'unanimité.

14 – Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC):

M le Maire passe la parole à M DELOFFRE qui expose au conseil qu'en raison de l'absence d'un agent en maladie, CAP EMPLOI propose le recrutement à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 12 mois, d'une personne handicapée sous contrat PEC, sur la base de 20 h /semaine avec une prise en charge de 45 % par l'état.

Le Conseil Municipal, approuve ce recrutement aux conditions précitées, à l'unanimité.

13 – Informations et questions diverses :

M le Maire informe le conseil sur la possibilité d'obtenir des subventions supplémentaires pour les travaux d'éclairage public à led. En effet le Conseil Général participe à 40% au financement, s'ajoutant aux 20% de la FDE 80.

M le Maire fait part de la réponse de la Préfète et de M Gest (Amiens Métropole) sur le problème « Amiens Cable Park ».

M le Maire informe que nous dépendrons de la Trésorerie de Doullens au 1^{er} janvier 2021.

Suite à l'appel de M le Maire, Mme QUENTIN (ENEDIS) a informé la Mairie des recherches sur l'origine du problème des microcoupures sur le réseau, toujours inconnues à ce jour. En attendant, en cas de dégâts matériels causés par ces coupures, il convient de se rapprocher de son assureur et de son fournisseur d'énergie, qui feront des déclarations de sinistre afin d'obtenir une indemnisation auprès d'Enedis.

M le Maire rappelle que l'association de pêche « No Kill Argœuves » représentée par son président M GORSE sera fonctionnelle au 1^{er} janvier 2021. Les cotisations sont de 30€ pour les Argœuvois et de 75€ pour les extérieurs.

Mme GORSE fait le point sur la parade de Noël qui a été très appréciée, en particulier par les enfants, et principalement par l'animation autour de la calèche. Par ailleurs l'association Cirqu'Onflexe, autre actrice du succès, sollicitée pour l'année 2021 se déclare déjà très occupée et ne peut proposer que le 4 décembre 2021. Cette date coïncidant avec l'organisation du Téléthon, il leur sera demandé de repousser si possible au weekend suivant.

La distribution du colis des Aînés sera effectuée samedi 19 décembre. Rendez-vous est donné aux participants, à 9 h 30 en Mairie. Les équipes seront constituées à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Monsieur	GOURGUECHON	François	
Madame	LAURENT	Ingrid	
Monsieur	DELOFFRE	Jacques	
Madame	AUTIN	Nadine	
Monsieur	GERARD	Michel	
Madame	CHARDON	Karen	
Madame	COURTIN	Pauline	
Madame	DUBRUQUE	Emmanuelle	
Madame	ELOY	Julie	
Madame	GORSE	Dorothee	
Madame	LAIGLE	Clarisse	
Monsieur	DE LIMERVILLE	Gonzague	
Monsieur	DEFFONTAINES	Emmanuel	
Monsieur	LEMIEGRE	Arnaud	
Monsieur	SCAVAZZA	Jean Pierre	